



Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon

Ecocitoyens du Bassin d'Arcachon - Newsletter février 2017

Dernières nouvelles du Bassin d'Arcachon et son bassin versant... et de l'environnement en général

L'AGENCE FRANÇAISE POUR LA BIODIVERSITÉ EST CRÉÉE



L'Agence française pour la biodiversité (AFB), créée par la loi du 8 août 2016 et le décret du 26 décembre 2016, est opérationnelle depuis le 1er janvier 2017. Elle a pour mission de contribuer à la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, au développement des connaissances, ressources, usages et services écosystémiques attachés à la biodiversité, à la gestion équilibrée et durable des eaux.

L'AFB est un établissement public du Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la mer. Elle regroupe l'Agence des aires marines protégées, l'Atelier technique des espaces naturels, l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) et Parcs nationaux de France, ainsi que des agents de la Fédération des conservatoires botaniques nationaux et du Muséum national d'histoire naturelle.

INFOS MARITIMES

BANC D'ARGUIN, la nature abîmée



La Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin a été créée pour protéger un milieu très précis : un banc de sable sur lequel vit un cortège écologique très original. Les oiseaux sont un des ses éléments les plus connus : sterne caugek, huitrier pie ou gravelot à collier interrompu. Les dérangements d'origine humaine sont un facteur primordial de la fragilité de leur population. Mais le développement de l'ostréiculture est aussi une cause majeure de la transformation de l'écologie du banc. En effet, les parcs à huîtres tendent à remplacer le sable par une vase plus ou moins stérile. Les atteintes au milieu sableux sont de plus en plus nettes et nous obligent à nous poser de nombreuses questions. D'autre part, on attend depuis plusieurs années maintenant la mouture définitive du décret ministériel qui régira la Réserve, le projet de décret connu officialisant en l'encadrant l'activité ostréicole sur le Banc d'Arguin.



Bassin d'Arcachon

Des nouvelles du PARC NATUREL MARIN : le plan de gestion avance à marche forcée !

Après une 4ème et dernière vague de concertation (réunions des 6 commissions thématiques et réunion du comité de pilotage auxquelles plusieurs Ecocitoyens ont participé), le Conseil de gestion se réunira encore 3 fois pour finaliser le projet de plan de gestion qui sera soumis fin juin pour validation par l'Agence nationale de la Biodiversité. Ce plan de gestion, qui donne une vision du Bassin à 15 ans, est structuré en finalités, sous-finalités et niveaux d'exigence. Il servira de base à l'élaboration de plans d'actions annuels ou pluriannuels. Un tableau de bord permettra de contrôler la progression des actions entreprises dans le sens des grandes orientations fixées par le décret ministériel.

URBANISME

PLU d'ANDERNOS : le Commissaire Enquêteur a rendu son rapport



Remarques sur le rapport et les conclusions

La commune ne peut se prévaloir d'orientations stratégiques de niveau supérieur (SCOT annulé)

Le PLU doit être approuvé avant le 27 mars 2017 faute de quoi elle sera soumise au RNU (règlement national d'urbanisme).

Il est demandé le maintien d'une trame verte reliant les dents creuses du centre ville

Une forte opposition au projet de voie rétro-littorale avec une demande de faire apparaître dans le PLU de manière plus concrète la position défendue par la municipalité

Au sujet de la concertation : jugée bonne mais les assos regrettent de ne pas avoir été associées aux travaux

Au sujet de l'augmentation de la population de 2012 à 2030 :

La municipalité table sur une augmentation de 3500 habitants soit 194/an et donc la nécessité de créer 2044 logements soit 114/an. Cette augmentation semble **actée** par les PPA (personnes publiques associées). Nous persistons à penser que ce chiffre est surévalué, d'après nos calculs la population d'Andernos n'augmente plus que de 134 habitants par an, soit 2412 hab sur la période considérée, ce qui nécessiterait la construction de 1410 logements seulement. Les zones 1AU, la densification de terrains déjà construits et le parc de logements anciens à réhabiliter suffiraient à couvrir les besoins.

Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU du Communal-Matoucat : la commune justifie l'ouverture à l'urbanisation de cette zone par le besoin en logements issu de ses calculs. Or, la commission des sites (CDNPS) et la commission des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) n'ont pas donné leur accord.

D'autre part, sur les 89 ha de cette zone, la parcelle comprise dans la zone rouge du PPRIF (plan de prévention du risque incendie de forêt) devra être retirée. Les zones humides devront être aussi exclues de la zone 2AU.

Une extension de la coupure d'urbanisation du Massurat jusqu'à l'aérodrome devra être mise en EBC (espace boisé classé).

Avant d'ouvrir cette zone 2AU à l'urbanisation, une demande de révision du PLU devra être faite ; elle passera par l'évaluation environnementale, les commissions, l'avis de l'autorité environnementale et une nouvelle enquête publique.

Plages du Bétey : la plage ouest devra, comme la grande plage est, être mise en EBC (espace boisé classé)

Alignements d'arbres: les alignements d'arbres entre le rond-point du casino Miami et le rond-point du lycée devront être maintenus et apparaître sur la carte de zonage.

Les engagements écrits pris par la mairie avant l'enquête publique devront être respectés, et il devra être fait un effort de rigueur sur le document final du PLU car la version présentée à l'enquête publique comportait de très nombreuses erreurs.

Le rapport et les conclusions du Commissaire Enquêteur sur l'enquête publique sont consultables [ICI](#)

On en parle depuis 25 ans : la voie de contournement, dite voie rétro-littorale

...mais cette fois, ça se précise!

Le Conseil Départemental (autrefois Conseil Général) est chargé de la gestion des routes départementales et donc de ce dossier. Les PLU des communes concernées, Andernos, Lanton, Audenge et Biganos, ont inséré le "sursis à statuer" concernant le fuseau de 300 m de large qui va trouer la forêt.

Par délibération du 28 octobre 2016, il a défini les grandes lignes de la concertation qui mènera à la construction de cette nouvelle route.

Pour en savoir plus sur l'avancement de ce dossier et consulter la carte de zonage, cliquez [ICI](#)

Et le PLU de Lanton, il en est où?

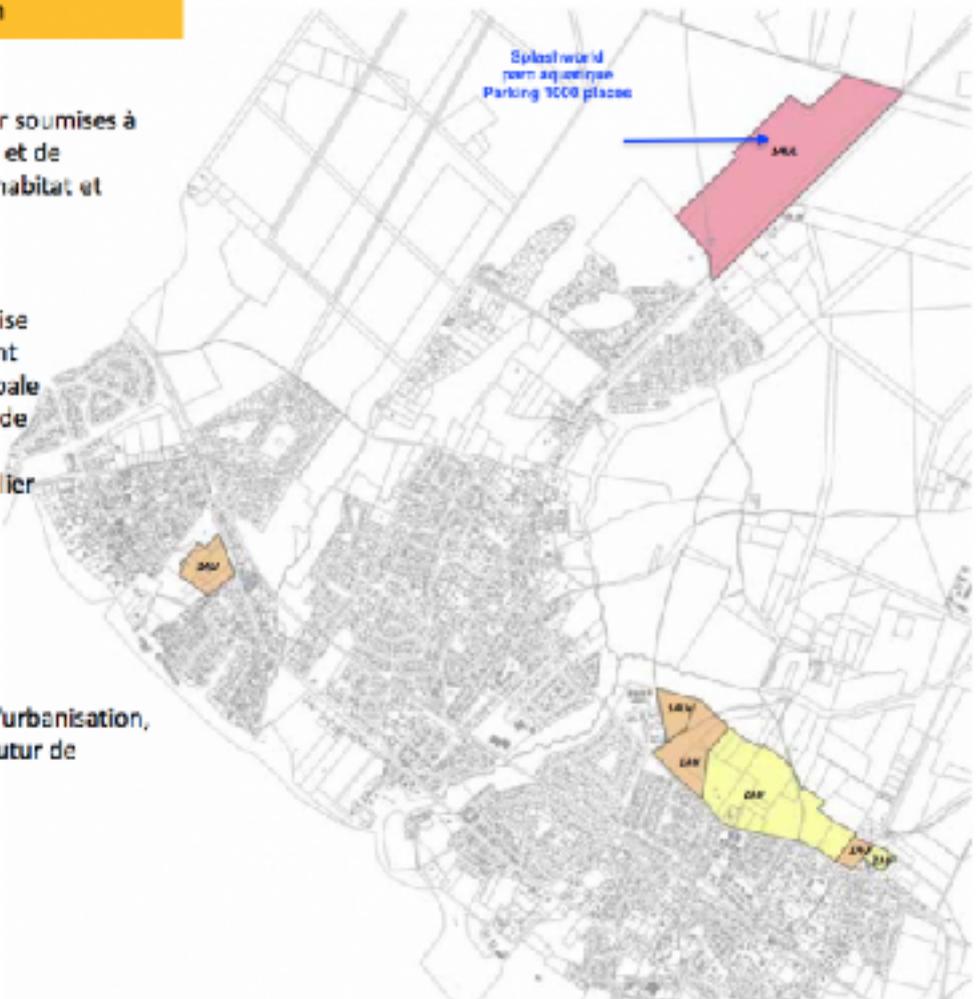
Le Conseil Municipal de Lanton, lors de la délibération du 27 janvier 2017 a "arrêté" son PLU. Il a été envoyé en Préfecture et aux PPA, personnes publiques associées pour avis. Nous ne manquerons pas de donner le nôtre car, comme pour celui d'Andernos, nous avons noté quantité d'erreurs. En avril, il devrait y avoir une enquête publique à laquelle nous ne manquerons pas de participer. Dans l'immédiat, le projet de PLU est téléchargeable [ICI](#)

Les zones à urbaniser à Lanton

1AU, 1AUs : Zones à urbaniser soumises à Orientations d'Aménagement et de Programmation à vocation d'habitat et d'habitat social

1AUL : Zone à urbaniser soumise à Orientations d'Aménagement ayant pour destination principale l'accueil d'activités sportives, de loisirs, récréatives, ludiques, ainsi que l'hébergement hôtelier et de plein air, restauration, commerces, parc à thème

2AU : terrains non ouverts à l'urbanisation, destinés au développement futur de l'habitat



Que peut-on dire déjà sur ce projet de PLU et les choix qui ont été faits par la municipalité?

1 Comme Andernos, Lanton se réfère à un document supérieur qui a été annulé, le SCOT. C'est une erreur, elle ne peut y faire référence.

2 Lanton a fait le choix d'un accroissement bas de la population en choisissant l'hypothèse de 7910 habitants à l'horizon 2030, ce qui nécessiterait la construction de 63 logements par an. Bon choix.

3 Cette commune ne tient pas compte des sensibilités écologiques (Natura 2000, plage boisée, proximité du ruisseau Massurat, etc...) en mettant la totalité de la zone du port de Fontaine-Vieille en zone Up.

4 Elle oublie l'illégalité (article L146-4 de la Loi Littoral) qui fit tomber le projet de zone d'activités de l'ancienne municipalité à Mouchon en créant un pôle sports et loisirs sur ce site. Cette façon de procéder par pôle retarde d'une guerre et va à l'encontre du recentrage et de la densification. De plus ce pôle est très excentré et consommerait 32 ha de zone naturelle comptant de nombreuses espèces, certaines étant protégées.

De plus si elle a obtenu un avis favorable pour la zone 1AU de Pichot, elle n'obtient pas cet accord pour la zone de Mouchon de la Commission Départementale de protection des espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF)

C'est sur cette zone de Mouchon qu'un projet de parc aquatique géant (Splashworld) est prévu. Aux dernières nouvelles, le porteur de projet, Les Parcs du Sud à Monteux (84) a été placé sous plan de sauvegarde. La municipalité, prudente, a stoppé la signature de la promesse de vente en attendant des garanties.

PLU d'Arès

Le Commissaire-Enquêteur a rendu son rapport et ses conclusions mais pour l'instant, si vous voulez les consulter il vous faudra aller en mairie aux heures d'ouverture du service d'urbanisme. La transparence n'est pas le fort de cette municipalité...

PLU de Lège Cap Ferret

Le PLU de Lège est en panne pour cause, paraît-il, de défaillance du bureau d'études. Tout ce travail, toutes ces concertations pour rien? Le Maire prévient toutefois que si une solution (reprise par un autre bureau d'études) n'aboutit pas et que la commune passe sous le régime du RNU, Règlement National d'Urbanisme, il usera du "sursis à statuer" pour empêcher de faire n'importe quoi dans sa commune.

Aérodrome d'Andernos

Des réunions sont prévues avec la municipalité afin d'élaborer une charte de bonne conduite pour les usagers de l'aérodrome, ceci afin de réduire les nuisances. Autour de la table vont se retrouver le président de l'ACA, le président de Charly Delta, deux représentants de la DSAC-SO (Mérignac) un représentant des riverains et un représentant des riverains adhérents d'Ecocitoyens. Espérons qu'enfin nous arriverons à un consensus qui satisfera toutes les parties.

NOS CONTENTIEUX

Gujan-Mestras. La commune a fait appel dans le dossier de l'urbanisation au sud de la voie rapide mais le rapporteur du Tribunal administratif a rendu un avis qui nous est favorable. Nous attendons la décision du juge.

Le Teich/Huttopia. La mise à disposition concernant le défrichement des 18 ha afin d'installer un camping soi-disant écologique est terminée. Le porteur de projet, Huttopia, devrait déposer en mairie une nouvelle demande de permis d'aménagement. Nous avons attaqué la modification du PLU qui rend constructible la zone.

Arrêté d'autorisation d'épandage de compost mélangé à des cendres en provenance de la chaudière à biomasse Dalkia (filiale de Veolia- Biganos) Toujours à l'instruction.

Toutefois, le premier rapport des services de la DREAL33 a débouché sur une mise en demeure du Préfet d'Aquitaine pour Dalkia de se mettre en conformité avec l'arrêté d'autorisation. En effet, Dalkia n'aurait pas fait pratiquer la recherche du taux d'arsenic dans le compost. D'autre part, il aurait été relevé un dosage de cadmium élevé sur un échantillon, trop de dioxine pour un autre. Des irrégularités auraient été constatées au niveau des épandages. Il faut toutefois ajouter que le rapport des inspecteurs note la défection de certains exploitants car les grands groupes alimentaires refusent de contracter avec les agriculteurs qui auraient épandu ce compost sur leurs terres. La destination des récoltes étant réservée à l'alimentation animale, il est absolument incroyable de penser que l'on puisse autoriser cet épandage: la dioxine (et les furannes associés) est lipophile, ce qui signifie qu'on va la retrouver dans les graisses animales et le lait. Bon appétit ou bonne chance?

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

COURS D'EAU PROPRES: 2 dates pour Andernos

samedi 11 mars de 9 h à 12 h, RV local de Bétay Environnement, 126 bd de la République

samedi 1er avril de 8.30 h à 12.30 h, RV à la Maison du Port

REUNION MENSUELLE

samedi 4 mars à 10H à la Maison du Port, Andernos

Rappels

- pour contacter l'association :

Tél : 07 69 40 57 40

E-mail : ecocitoyens.bassinarcachon@gmail.com

Courrier : 23 avenue Centrale 33510 Andernos

- pour régler votre cotisation :

Connectez vous **ICI**, Hello Asso vous enverra votre reçu fiscal
ou envoyez votre chèque à l'adresse ci-dessus

ou remettez-le nous à l'occasion d'une prochaine rencontre

Rendez vous aussi

sur notre site: <http://www.ecocitoyensdubassindarcachon.org>

Facebook: <https://www.facebook.com/groups/Ecocitoyens.bassindarcachon/>

Twitter: <https://twitter.com/NordBassin2010>

Google+: <https://plus.google.com/?hl=fr>